



CAPD du 23 mars 2018

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Les mutations nationales 1er degré ont livré leurs résultats. Le taux de satisfaction est de 23,47 % légèrement en deçà de ceux de 2018. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010. Ces résultats, à un niveau toujours bas, laissent trop de collègues dans l'impasse

Les postes à profil sont de plus en plus nombreux chaque année et génèrent des sentiments d'injustice dans les affectations. Avis de l'inspecteur, avis de la commission, rang de classement de la commission sont souvent opaques pour les collègues. Le barème n'intervenant pas dans ce classement, l'« adéquation entre poste et compétences » revendiquée par l'administration n'est pas transparente et induit trop souvent des doutes concernant l'équité de traitement. Nous rappelons, par exemple, le cas d'une collègue qui occupait un poste UPE2A en 2017-2018 qui a eu un avis défavorable de son IEN afin qu'elle passe en commission ; celle-ci a donné un avis favorable mais en classant sa candidature en 3e position. L'enseignante a donc été, de fait, évincée de son poste. On ne peut que s'interroger : si la commission émet un avis favorable sur un personnel déjà en place, pourquoi ne pas lui donner priorité par rapport aux candidatures extérieures ? Les positionnements sur ces mêmes postes à profil ont parfois laissé aux candidats un goût amer de mépris : des collègues ayant postulé ont reçu un mail leur expliquant qu'il n'y avait pas de commission sur le poste demandé ; la formulation « madame, monsieur » très impersonnelle, accompagnée d'une signature « la cellule mouvement », pour répondre à des collègues qui avaient pris le temps de faire une lettre de motivation, a été source de frustration.

Plus largement, comment peut-on justifier la multiplication des postes à profil pour une meilleure adéquation « personnel / poste », alors que le mouvement verra l'apparition de postes géographiques conduisant à des affectations à titre définitif sur des postes et des niveaux inconnus lors de la demande ? Quelle logique conduit en même temps à profiler un CP à 12 élèves et à nommer définitivement un collègue sur un poste non demandé explicitement, dans une classe à 4 ou 5 niveaux incluant des CP ? Peut-on vraiment penser que la deuxième classe est de gestion plus facile que la première, et demande moins de compétences professionnelles de l'enseignant ?

Autre point à l'ordre du jour de cette CAPD, les congés de formation : on constate la fonte des demandes depuis quelques années ! Pourtant, la mobilité professionnelle est mise en avant sur le site « education.gouv » avec des témoignages d'enseignants

qui ont évolué vers d'autres emplois de façon plus que satisfaisante. A quand des modalités d'accès aux congés de formation professionnelle permettant de favoriser le bien être des fonctionnaires par une évolution active de leur carrière.

Enfin, concernant la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans, la période des inscriptions commence, et les directeurs n'ont à ce jour pas de réponse à une question récurrente des familles : l'obligation scolaire portera-t-elle sur la journée entière ? Il est difficile aux collègues d'affirmer, en toute bonne foi, que la qualité du sommeil est la même en chambre individuelle et dans un dortoir de 20 enfants ou plus ! Les familles parlent « rythmes biologiques et conditions de sieste », l'école leur répond « attente du cadre réglementaire » : ce dialogue de sourd n'est pas à l'honneur de l'institution scolaire !

Je vous remercie de votre attention.